

Règlements du concours « Passez le mot pour gagner gros »

1. COMMENT PARTICIPER

Pour participer au concours « **Passez le mot pour gagner gros** » il suffit de réunir les conditions d'admissibilité mentionnées ci-dessous et de suivre la procédure de recommandation en ligne qui se trouve à <https://www.telusquebec.com/fr/recommandation/>. Le client doit faire une recommandation entre le 10 mai 2018 et le 31 juillet 2018 inclusivement.

Aucun achat requis.

Aucune autre forme de participation que celle énoncée ne sera acceptée.

En prenant part au concours, les participants acceptent de se conformer aux règlements du concours et déchargent entièrement et à jamais TELUS (et tous leurs partenaires contractuels, consultants, agences de publicité et agences de promotion, sociétés affiliées et leurs administrateurs, membres de la direction, agents et employés, incluant tous leurs successeurs, héritiers ou ayants droit) de toutes causes d'action et réclamations, quelle qu'en soit la nature, qu'ils pourraient avoir maintenant ou après contre TELUS et autres personnes précédemment mentionnées, en lien avec le concours ou le prix gagné.

Le concours se terminera le 31 juillet 2018 à 23 h 59 (heure de l'Est) (« date de clôture du concours »).

2. ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au concours, le participant doit :

- être résident du Québec;
- être âgé de 18 ans et plus;
- fournir un numéro de téléphone et une adresse de courriel valide afin de permettre aux organisateurs du concours de le joindre;
- être un client abonné aux services Internet de TELUS (Internet de base, Internet Haute Vitesse Intermédiaire, Internet Haute Vitesse 6, Internet OPTIK^{MD} 15, Internet OPTIK 25, Internet OPTIK 50, Internet OPTIK 100, Internet OPTIK 250, Internet OPTIK GIGA, Internet mobile) ou Télé OPTIK^{MD} au Québec;
- être inscrit au programme Accès Privilèges de TELUS;
- ne pas avoir un compte TELUS en souffrance.

Sont exclus du concours les employés et les agents de toute société affiliée à TELUS Communications inc. et à ses agences de publicité ou de promotion, de même que les personnes qui logent au même domicile qu'eux. Sont également exclus les employés et les agents de tout commanditaire, s'il y a lieu, de même que les personnes qui logent au même domicile qu'eux.

3. PRIX

Parmi les clients ayant effectué une recommandation menant à l'abonnement en combo de l'ami recommandé, soit une recommandation **à succès** (avec installation complète avant la date du tirage), trois (3) gagnants ainsi que l'ami recommandé* recevront chacun :

Un (1) abonnement d'une durée d'un (1) an aux services résidentiels de TELUS, selon la disponibilité des services dans leur région (le « Prix »). Les services résidentiels comprennent la téléphonie, le service internet et le service Télé OPTIK.

Le Prix inclut :

Les frais mensuels à l'abonnement aux services résidentiels. Valeur minimale de 300 \$ (12 mois x 25 \$).

Le Prix exclut :

Les services payables à l'utilisation (par exemple, les minutes d'interurbain excédentaires, la Vidéo sur demande, la Télé à la carte, certaines options téléphoniques non incluses à l'abonnement mensuel). Au 13^{ième} mois, les frais mensuels des services détenus par le gagnant s'appliqueront, et ce, aux prix courants en vigueur.

La valeur minimale du Prix s'élève à 300 \$.

La valeur maximale du Prix s'élève à 2 424 \$.

La valeur totale maximale des Prix s'élève à 14 544 \$.

*Chaque recommandation **à succès** donne une chance de gagner.

Un client ayant recommandé sans succès un ami ou un membre de sa famille pourra également être éligible au tirage d'une année de services résidentiels pour son compte à lui seulement, en faisant parvenir un texte de 100 mots à l'adresse courriel accesprivileges@telus.com, avant la date du tirage, en réponse à la question suivante : Pour quelle(s) raison(s) recommanderiez-vous TELUS à un ami ou un membre de votre famille ?

Les chances de gagner un prix dépendent du nombre total de recommandations valides reçues pendant la durée du concours.

Le prix doit être accepté tel quel et n'est pas échangeable pour de l'argent comptant. Le prix sera remis par TELUS uniquement à la personne ayant gagné.

Prévoir un délai de 2 à 4 semaines pour la livraison du prix.

4. TIRAGE

Les tirages au sort seront effectués par un représentant de TELUS au 6, rue Jules-A.-Brillant à Rimouski parmi toutes les recommandations valables qui auront été reçues avant la date de clôture du concours.

Date des tirages :

- Tirage #1 : 29 juin 2018 à approximativement 11 h 00 HE
- Tirage #2 : 1^{er} août 2018 à approximativement 11 h 00 HE
- Tirage #3 : 31 août 2018 à approximativement 11 h 00 HE

Les participants sélectionnés seront contactés par téléphone ou par courriel par un représentant de TELUS dans un délai de deux (2) jours ouvrables. Seuls les participants sélectionnés seront contactés.

Pour être déclaré gagnant et recevoir le prix, les participants sélectionnés doivent remplir les conditions d'admissibilité et répondre, sans aide, à une question d'habileté mathématique qui leur sera posée par un représentant de TELUS, en plus de signer un formulaire d'exonération de responsabilité. À défaut de répondre correctement à la question d'arithmétique, de se conformer au règlement du concours ou de signer et de retourner le formulaire d'exonération de responsabilité dans les sept (7) jours, le participant sélectionné sera disqualifié, et un autre participant sera sélectionné jusqu'à l'attribution des Prix.

5. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

En participant au Concours, tout gagnant consent à l'utilisation de son nom, de la mention de sa ville de résidence et de son image ou de ses déclarations relativement au concours à des fins publicitaires dans tout média auquel TELUS a recours, sans paiement ni autre rémunération. Les participants acceptent que TELUS utilise leurs informations personnelles afin de les aviser d'offres à durée limitée, d'offres promotionnelles et/ou de sondages.

La politique en matière de protection de la vie privée de TELUS peut être consultée à : <http://www.telusquebec.com/fr/global/information/vie-privee.asp>

6. AUTRES CONDITIONS

Toutes les participations deviennent la propriété de TELUS et sont sujets à vérification par un représentant de TELUS.

TELUS ne peut être tenue responsable des participations perdus, volés, reçus en retard, endommagés ou incorrectement acheminés, des défaillances de sites web, des problèmes ou des dysfonctionnements techniques de systèmes informatiques en ligne, de serveurs, de fournisseurs d'accès, de matériel informatique ou de logiciels, de la non-réception de participations (incluant les courriels) par TELUS en raison de problèmes techniques ou d'encombrement d'Internet ou de sites web ou encore de toute autre combinaison de ces éléments, y compris les préjudices ou les dommages subis par l'ordinateur d'un participant, ou d'une autre personne, liés au concours ou résultant de celui-ci.

Toute inscription frauduleuse, incomplète ou obtenue de source non autorisée, enregistrée en retard, de nature à être inéquitable envers les autres participants ou autrement non conforme sera rejetée et ne donnera pas droit à un prix.

TELUS se réserve le droit de remplacer le prix par un autre d'une valeur, selon elle, égale ou supérieure, dans le cas où le prix ne serait plus offert, quelle qu'en soit la raison.

TELUS se réserve le droit de modifier ou d'annuler, sans préavis, le concours ou les prix, sous réserve d'avoir obtenu toute approbation qui serait nécessaire de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les participants acceptent de se conformer aux décisions des représentants de TELUS, lesquelles sont finales.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit résolu. Un différend quant à l'attribution du prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Le présent concours est sujet aux lois canadiennes et québécoises applicables.

TELUS est une marque déposée utilisée avec l'autorisation de TELUS Corporation.

© 2018 TELUS